

Menie Grégoire

Autor(en): **Leburgue, Marie-Claude**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **62 (1974)**

Heft 6

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FIGURES DE PROUE

A titre de préparation à l'année mondiale de la femme, nous publierons, jusqu'à la fin de l'année, sous ce titre, un petit résumé de l'histoire du mouvement féministe en Suisse, en traçant, chaque mois, le portrait d'une de ses pionnières. En effet, notre pays a produit un nombre considérable de femmes hors cadre, proportionnellement beaucoup plus que les pays voisins. Nos lectrices constateront avec plaisir que ces dames ne correspondent pas du tout au portrait-robot de la féministe-vieille-démouille-argée. Au contraire, elles avaient toutes le pouvoir d'attraction, le tempérament et les passions caractéristiques des rebelles de tous les temps.

Étant donné que ces grandes figures sont noblement passées sous silence par les historiens (masculins) pour lesquels les femmes n'existent tout simplement pas dans l'histoire suisse, nous considérons qu'il est de notre devoir de remédier à cet état de fait.

L'auteur de ces esquisses, Mme Susanna Woodtli-Löffler, Bâloise, docteur ès lettres, historienne et rédactrice de « Reformatio », a passé près de trois ans à fouiller bibliothèques et archives, bien décidée à arracher à l'oubli l'avant-garde du mouvement féministe. Sa persévérance, sa ténacité, son refus de se satisfaire de moins que du maximum, son travail de Bénédicte enfin lorsqu'il s'est agi de mettre les pièces du puzzle en place, toutes ces qualités font de Susanna Woodtli une éminente figure de la recherche historique. En écrivant actuellement une histoire détaillée des débuts du mouvement féministe, elle comble une lacune grave. Nous lui sommes très reconnaissantes d'avoir résumé pour nous, en quelques lignes, la vie et l'œuvre de celles auxquelles nous devons tant.

MARIE GOEGG-POUCHOULIN (1826-1899)



« Femmes de tous les pays, unissez-vous ! »

Cinq femmes répondirent à cet appel : deux Genevoises, une Allemande, probablement une Française. Elles fondèrent ensemble « L'Association internationale des femmes » et publièrent un bulletin intitulé « Le Journal des femmes ». La guerre franco-allemande de 1870-1871 mit naturellement un terme à cette alliance.

Marie Goegg ne se tint pas pour battue. En 1872, elle fonda « L'Association pour le droit des femmes », cette fois en collaboration avec des femmes de grande valeur : Julie von May-von Ried (Berne), l'extraordinaire Joséphine Butler (Angleterre), Louise Otlo-Peters et Rosalie Schönwässer (Allemagne), plusieurs Françaises et Italiennes. Cette association avait pour but de « travailler à l'avancement moral et intellectuel de la femme, à l'amélioration graduelle de sa position dans la société par la revendication de ses droits civils, économiques, sociaux et politiques ». Son journal, bien présenté, bien rédigé, portait le beau titre de « La Solidarité ». Association et journal, fort en avance sur leur temps, connurent un beau succès pendant 8 ans !

Parmi les victoires de Marie Goegg il faut citer l'admission des femmes à

l'Université de Genève (1872) et la suppression de la tutelle infligée aux femmes dans le Canton de Vaud (1874).

La vie privée de Marie Goegg tient du roman d'aventures. En 1854, Amand Goegg l'enleva purement et simplement à un premier mari peu apprécié et l'emmena en Angleterre. Le divorce obtenu, ils se marièrent. Toutefois, Amand Goegg n'en continua pas moins à courir le monde, avec ou sans famille. On sait, avec certitude, que Marie Goegg résida à Londres, Paris, Offenbourg, Bienne et Genève. En 1874, Amand abandonna définitivement sa femme et ses enfants et Marie eut beaucoup de peine à payer les études de ses deux fils jusqu'au bout. Elle renonça à publier « La Solidarité » parce que ses moyens personnels ne lui permettaient plus de combler les déficits. Par contre, elle travailla à la rédaction des « États-Unis d'Europe » jusqu'à sa soixante-dixième année.

De 1894 à 1898, Marie Goegg assumait la charge de vice-présidente de l'Union des femmes de Genève, nouvellement fondée.

Elle mourut à 73 ans, convaincue que l'égalité des droits serait accordée aux femmes dans un avenir très proche.

Susanna Woodtli

(Traduit de l'allemand).

RECTIFICATIF

A la suite d'une malheureuse erreur de mise en page, le dessin de la première avocate telle que se la représentait un caricaturiste, en 1895, s'est subrepticement glissé là où il n'avait rien à faire, c'est-à-dire dans un article consacré à Mme Hulda Autenrieth-Gander. Toutes nos excuses à Mme Autenrieth et aux auteurs de l'article.

NOUVELLES DU CONGRES

Elles sont arrivées avec les hironnelles, celles qu'on attendait depuis si longtemps avec impatience. Qui-que-quoi-donc-elles ? Celles qui vous sont destinées, évidemment : les fleurs du Congrès. Rouges, jaunes, bleues, vertes, roses, panachées, elles enchantent le regard, reflètent la lumière, égale le vestibule le plus sombre, rehaussent le charme du living, décorent les tables de fête, irradient bonheur et fantaisie partout où on les place.

Belles comme le jour, joyeuses, triomphantes, amusantes, énormes, elles sont — comme tout ce qui vient du Nord — pratiques à souhait : en effet, on les déploie et les replie à volonté. Plies, elles ne prennent aucune place. On les range entre deux draps comme les lettres d'amour de nos grands-mères.

L'autre jour, à l'occasion d'une as-

semblée générale, Mme Moneda, la grande argentine du Congrès, en a vendu par centaines (à Fr. 6.— la pièce). Elles plaisent, elles amusent, elles enchantent. Passez donc votre commande. Mesdames, et souvenez-vous : une fleur = une décoration. Une fleur = un milieu de table. Une fleur = un petit cadeau. Une fleur = un signe d'amitié. Une fleur = un rayon de soleil. N'hésitez pas ! Écrivez à Mme Moneda (c/o S.K.V., Talackerstrasse 34, 8032 Zurich). Commandez-en assez pour les vendre à votre tour, au profit du Congrès, dans vos assemblées et autres réunions.

Mme Moneda vend également des livres de poche. Avls à celles qui aiment lire l'allemand ! Rassurez-vous, il ne s'agit pas des saintes barbes infligées jadis à l'école, mais d'une bonne littérature contemporaine, assaisonnée d'un certain humour. Mouches

Le Billet de l'Helvétie : LE DOUANIER

Il était gai, il était jeune, il était beau. Il est entré comme le soleil lui-même dans notre compartiment noir. Il a fait la lumière. Le train était arrêté et j'étais recroquevillée sur un coin de banquette parce que j'avais froid, ayant tout donné à ma fille : mon manteau et les quatre jaquettes du sac de voyage. Aussi ma rejetonne dormait-elle, allongée sur toute la longueur de la banquette d'en face (dès le moment où elle avait ôté ses bottes de caoutchouc, plus personne n'avait voulu partager notre mouvant habitat...). Tout en fouinant du côté des hauteurs (porte-bagages et patères à manteaux), le douanier me demanda si j'avais quelque chose à déclarer. Evidemment, je n'avais rien, moi qui pars toujours sans valise, ma petite chemise de nuit en nylon enroulée autour d'une mini-savonnette dans mon petit sac à main. Je regardais ce fonctionnaire droit dans les pupilles, comme je regarde toujours les gens. Il avait l'air radieux d'avoir enfin trouvé quelqu'un d'aussi franc que lui, et nos regards se croisaient comme deux sources d'eau pure.

Mais soudain, baissant les yeux, il aperçut ce gigantesque tas de laines grises répandus sur toute la longueur de la banquette d'en face. Aussitôt, le visage de ce représentant du sexe fort pâlit et changea totalement d'aspect. « Qu'est-ce que c'est ? » questionna-t-il dans un souffle. Puis, s'arrêtant de respirer, il s'approcha sur la pointe de ses chaussures à semelles de

crêpe, shoota, sans le vouloir, une petite bouteille de jus de fruit vide que j'avais discrètement glissée sous moi, et toucha d'un index prudent cette masse informe toute en poils et en laine.

— C'est une femme, répondis-je tranquillement.

— Une femme ?

— Oui, une femme suisse !

— ???

— Ma fille.

— Votre fille ?

Stupéfait et encore un peu effrayé, il ressemblait à Thomas l'incrédule. Il avait pourtant mis le doigt sur un bon morceau de cette adolescence assoupie. Mais à force de tâter les entrailles de toutes les valises du monde, il devait avoir perdu son cinquième sens entre une tresse de toilette et quelques mouchoirs en papier.

— Marie ! appelle-je d'une voix d'époux qui rentre à la maison.

Un verre de lunettes, et puis un autre se braquèrent sur nous, sortant comme des periscopes de cette litière soudain mouvante. Il y eut un moment de silence émerveillé, et puis le douanier retrouva ses couleurs, à un tel point que je pensai, horrifiée, qu'il avait dû prendre ma bien vivante enfant pour un cadavre que j'aurais sciemment caché dans des banderoles. Sa bonne figure s'illumina en crescendo, et il s'en retourna presque immédiatement, comme il était venu, en souriant jusqu'aux oreilles.

L'Helvétie.

Femmes suisses à "réalités"

LE SALAIRE DE LA MERE AU FOYER

Femmes suisses d'octobre 1973 avait publié un article de Mme Gabrielle Nanchen, conseillère nationale ; Mme Nanchen y exposait le pourquoi de sa motion demandant un salaire pour la mère de petits enfants.

L'équipe Femmes suisses en a discuté lors d'une émission « Réalités », au mois de juin.

Existe-t-il ailleurs une telle forme de rétribution ?

En France, on distribuait, il y a quelques années, ce que l'on appelait l'allocation de salaire unique ; celle-ci se donnait à tous les ménages, quel que soit le revenu, à condition que ce revenu soit unique, c'est-à-dire que l'un des époux seulement travaille. On s'est bientôt aperçu qu'il y avait une très grande injustice à donner la même allocation aux petits et aux gros revenus. Dès 1972, on ne la donne plus qu'aux revenus modestes.

(Par ailleurs, on donne une allocation-frais-de-garde aux mères qui doivent placer leur enfant à la crèche. Contradiction ?)

En Belgique, il existe une allocation socio-pédagogique distribuée aux mères de conditions très modestes afin qu'elles puissent « choisir » de rester à la maison.

Le salaire prévu par Mme Nanchen serait destiné, lui, à toutes les mères — sans distinction de revenus — de petits enfants.

Ce projet est très séduisant, si l'on songe que jamais le travail de la ménagère, ni celui de la mère éducatrice n'est comptabilisé dans les calculs et statistiques du travail et du produit national, n'étant pas payé.

Par ailleurs, pour penser non pas à l'ensemble des femmes, mais aux cas particuliers, il est évident qu'une telle allocation permettrait peut-être à certaines femmes durement traitées par la vie, de ne pas aller travailler à l'extérieur pendant la petite enfance de leur fille ou de leur fils.

Le projet de Mme Nanchen a donc des côtés très positifs, mais...

— Ne faut-il pas faire très attention lorsqu'on demande un avantage social pour les femmes seules ? « Tout avantage obtenu par elles seules se retournera contre elles : on le leur fera payer, d'une manière ou d'une autre

sur le salaire ou l'avancement, et surtout on continuera à les considérer comme différentes, ayant besoin d'être protégées, inférieures ». C'est l'opinion des féministes — on trouve la même idée exprimée dans quantité d'ouvrages sur les problèmes du travail féminin —, c'est l'opinion des syndicalistes. N'ont-ils pas raison ? Il faut examiner soigneusement cet aspect du problème, avant de se prononcer pour ou contre le salaire de la mère-éducatrice.

— Ne sera-ce pas une allocation de plus ? Notre système est déjà si compliqué ! Ne vaudrait-il pas mieux chercher à améliorer ce qui existe ? examiner, dans chaque canton, si l'allocation-enfant est suffisante, si elle ne peut être nuancée, selon les revenus ? N'aurait-il pas la peine d'insister pour que cette allocation soit distincte du salaire de base, donnée séparément et directement à la personne qui s'occupe des enfants (mère, père, grand-mère) ? Ne devrait-on pas regarder de près les défalcatations autorisées sur les déclarations d'impôts ? Elles sont peut-être insuffisantes dans certains cantons !

— Un employeur ne paye pas son ouvrier sans contrôler ce que fait l'ouvrier. Si l'Etat donne un salaire pour

l'éducation des enfants, pourra-t-il exercer un contrôle quelconque sur la manière dont les mères accomplissent leur tâche ?

— Souvenons-nous peut-être aussi de la « course à l'allocation-enfant », dont la France a donné naguère l'exemple. Ne pourrait-il arriver que certains couples malins établissent un planning des naissances de façon à s'assurer un « salaire » pendant de longues années ?

— Psychologiquement, est-ce très souhaitable que ce travail d'éducation soit rétribué ? (L'homme ne se sentira-t-il pas déchargé de toute responsabilité alors que l'éducation des enfants doit être une responsabilité commune des deux parents ?)

— Est-il souhaitable qu'il n'y ait plus de travail bénévole ? Ne sera-ce pas un mauvais exemple pour les enfants de demain ? (Ceux d'aujourd'hui ont déjà tant de peine à collaborer « gratuitement » à certaines tâches).

— L'assurance-maternité ne serait-elle pas la première des choses à obtenir ?

Voilà quelques-unes des questions soulevées lors de l'émission. Le problème est délicat. Qui qu'il en soit, le dossier reste ouvert : les Chambres fédérales auront à en débattre.

L'équipe de rédaction

Grégoire paraît comblée par les dieux. Pourtant, sa famille n'est pour rien dans sa réussite professionnelle, nonobstant peut-être la bibliothèque de son père architecte et les solides études de lettres qu'elle entreprit.

Ménie se marie, a des enfants, devient grand journaliste et écrit des livres qui font sensation, dans la mesure déjà où elle milite en faveur de la condition féminine.

Car elle a pris conscience de « l'aliénation » de l'être humain, et en particulier de l'injustice faite aux femmes.

Grâce à une psychanalyse qu'elle mène durant plusieurs années, elle approche les écoles de la pensée psychologique et les spécialistes internationaux. Elle devient psychologue et depuis sept ans, quotidiennement, elle dispense au centuple les « deniers » reçus.

MENIE GREGOIRE

Pour l'auditoire français, elle est une véritable institution nationale : à RTL, elle canalise les aveux, elle entend, chaque jour, des milliers de confidences, elle reçoit plus de courrier qu'un ministre en période électorale, c'est un confessionnal et une tribune.

D'où vient ce succès extraordinaire qui déborde largement les frontières françaises ? Belle, brune, tourangelle, Ménie Grégoire paraît si jeune qu'on a peine à croire qu'elle est mère de trois filles qui l'ont faite grand-mère...

Issue de grande tradition, épouse d'un haut personnage de l'Etat, sœur d'un prêtre qui fait autorité, Ménie

NOUVELLES DE SUISSE ALEMANIQUE

Elections au Grand Conseil de Berne

Les électeurs et électrices du canton de Berne ont élu leurs députés, les 4 et 5 mai derniers. C'est la première fois qu'il y a eu des candidates et des femmes ont été élues : sur 200 sièges, 10 ont été obtenus par des femmes (5 pour cent), ce n'est pas si mal pour la première fois !

Voici les noms des élues : Mmes Marie Boehlen (soc) ; Odette Bretscher-Bickel (rad.) ; Suzanne Burke-Salvisberg (rad.) ; Monika Etter (pdc) ; Ruth Geiser-Im Obersteg (udc) ; Ruth Hamm-Schauer (socialiste) ; Marion Kretz-Lenz (udc) ; Claire Renggli-Bonsack (rad.) ; Agnès Sausser-Im Obersteg (udc) ; et Hanna Schweizer-Ruchti (udc).

Imposition de la femme mariée : Schaffhouse

Les citoyens et citoyennes de ce canton avaient à se prononcer, les 20 et 21 avril, sur l'initiative de l'Alliance des indépendants demandant la suppression de la progression en matière d'impôt sur le revenu pour la proportion du revenu gagnée par la femme mariée. Cette initiative a été rejetée par 17 301 non contre 8340 oui, la participation au vote ayant été de 67,6 pour cent. Tous les partis, exception faite de l'Action nationale qui ne s'était pas prononcée, avaient conseillé le rejet de l'initiative.

Dommage !

d'assistantes — Claudia Cas en tête — qui se feraient tuer pour elle et pour les auditeurs... On a toujours l'équipe qu'on mérite.

Et puis, une infinie lucidité quant au devenir de l'être, quant aux options que doivent prendre les femmes pour devenir des adultes de la société.

Belle, brune, tourangelle, Ménie Grégoire a des détracteurs qui voient en elle une démagogue, des envieux. Je puis vous assurer, moi qui ai le privilège de la bien connaître, que cette petite femme a la conscience indomptable de ceux qui infléchissent leur temps.

Psychologue et essayiste, elle a du poète cet émerveillement, cet étonnement qui traversent les apparences ou, mieux, les transcendent.

Marie-Claude Leburgue